MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

FRANCE RELANCE

Webinaire – Les nouveautés 2021 de MaPrimeRénov'

Mercredi 3 février 2021

Bienvenue à tous !

La conférence débutera à 14h30 et se terminera à 16h30.
Vous êtes plus de 2 000 inscrits. Merci à tous pour cet enthousiasme.

Un replay sera également disponible. Les slides seront transmis à l'issue de la réunion.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

ADEME AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Agence nationale de l'habitat Anah

FAIRE TOUT POUR MA RÉNOV'

MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

FRANCE RELANCE

SOMMAIRE

1. MaPrimeRénov' : bilan 2020
2. MaPrimeRénov' en 2021 : les nouvelles aides pour les PO et PB
3. MaPrimeRénov' Copropriété : une aide collective au syndicat de copropriétaires

MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

FRANCE RELANCE

1. MaPrimeRénov', un bilan 2020 positif et des nouveautés pour 2021

Valérie MANCRET-TAYLOR, Directrice générale
Agence nationale de l'habitat (Anah)

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

MAPRIMERÉNOV' A RENCONTRÉ UN VÉRITABLE SUCCÈS EN 2020

UN RÉEL SUCCÈS SUR LE TERRAIN…

Depuis sa création, MaPrimeRénov' rencontre son public.

- **4,2 millions de visites sur** *www.maprimerenov.gouv.fr*
- **269 500 comptes créés**
- **191 690 dossiers déposés**
- **141 143 dossiers engagés** pour un montant d'aides de 570,1 millions d'euros

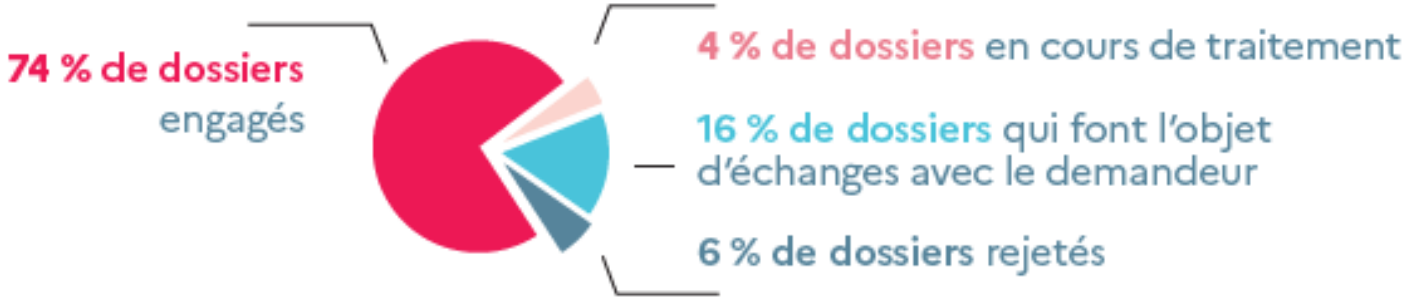

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

MaPrimeRénov' en dates :

- ✓ **2 janvier 2020** : lancement de la plateforme www.maprimerenov.gouv.fr
- ✓ **8 avril 2020** : début de l'instruction des dossiers
- ✓ **Juin 2020** : ouverture de la fonctionnalité mandataire
- ✓ **1er octobre 2020** : MaPrimeRénov' devient accessible à l'ensemble des propriétaires et copropriétaires dans le cadre de France Relance
- ✓ **11 janvier 2021** : l'ensemble des propriétaires occupants et des copropriétaires peuvent déposer leur dossier sur www.maprimerenov.gouv.fr
- ✓ **Juillet 2021** : les propriétaires bailleurs peuvent déposer leur dossier sur www.maprimerenov.gouv.fr, y compris pour les travaux engagés dès à présent.

MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

MAPRIMERÉNOV' A RENCONTRÉ UN VÉRITABLE SUCCÈS EN 2020

FRANCE RELANCE

→ Une aide qui fonctionne

90 % des bénéficiaires indiquent être satisfaits

78 % sont satisfaits du respect des délais

76 % sont satisfaits de la facilité des démarches en ligne

79 % sont satisfaits de la clarté du parcours

→ Une aide utile

69 % des bénéficiaires disent avoir noté un impact positif sur leurs dépenses de chauffage

98 % sont satisfaits du confort de leur logement après travaux

97 % sont satisfaits du rapport qualité prix des travaux

→ Une aide déterminante

71 % des bénéficiaires n'auraient pas fait réaliser des travaux de rénovation énergétique sans cette prime

[1] *Sondage Ipsos L'opinion des usagers sur MaPrimeRénov' réalisé du 18 décembre 2020 au 5 janvier 2021 auprès de 6 808 personnes bénéficiaires de MaPrimeRenov', interrogées en ligne après envoi d'un courriel d'invitation à 31 000 bénéficiaires.*

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

QUI SONT LES BÉNÉFICIAIRES DE MAPRIMERÉNOV' EN 2020 ?

FRANCE RELANCE

→ Localisation

46 % des logements *rénovés en bassin de vie rural*

28 % des logements *rénovés en bassin de vie urbain*

25 % des logements *rénovés en bassin de vie péri-urbain*

→ Catégories de ménages

64 % de dossiers *déposés par des ménages aux revenus très modestes*

36 % de dossiers *déposés par des ménages aux revenus modestes*

→ Après la réalisation des travaux

- **75 178 demandes de paiement**
- **53 545 primes payées,** soit 162 millions d'euros d'aides

Sur les 21 633 demandes non encore payées :

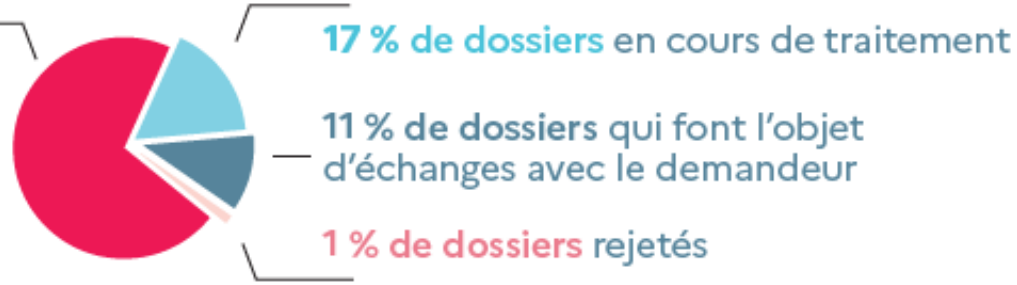

Le montant de la prime moyenne par logement est de **4 039 €**

MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

QUELS SONT LES TRAVAUX FINANCÉS PAR MAPRIMERÉNOV' EN 2020 ?

FRANCE RELANCE

→ Type de travaux

72 % de changement de chauffage :

- pompe à chaleur eau-air : 20 %
- chaudière à gaz très haute performance énergétique (THPE) : 16 %
- poêle à granulés : 14 %
- autres : 22 %

26 % d'isolation

1 % de ventilation

1 % d'audit énergétique

→ Mono ou multi gestes

86 % *de dossiers mono travaux*	**12 %** *de dossiers double travaux*
1 équipement	2 équipements
2 % *de dossiers triple travaux*	**1 %** *de dossiers à gestes multiples*
3 équipements	3 équipements et +

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

MAPRIMERÉNOV' : DE NOUVEAUX SERVICES DEPUIS LE 11 JANVIER 2021

MaPrimeRénov'Bleu
Mieux chez moi, mieux pour la planète

MaPrimeRénov'Jaune
Mieux chez moi, mieux pour la planète

MaPrimeRénov'Violet
Mieux chez moi, mieux pour la planète

MaPrimeRénov'Rose
Mieux chez moi, mieux pour la planète

MaPrimeRénov'Copropriété
Mieux chez moi, mieux pour la planète

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

<u>De nouveaux services ouverts depuis le 11/01/2021 grâce à France Relance :</u>

- ✓ Ouverture à l'ensemble des propriétaires qui occupent leur logement ;
- ✓ Ouverture à l'ensemble des **copropriétés** ;
- ✓ Bonus « sortie de passoire » et bonus « BBC » ;
- ✓ Forfait « rénovation globale » pour les ménages MaPrimeRénov' **Violet** et **Rose** ;
- ✓ Forfait AMO (150 €) sur l'accompagnement des ménages.

+2 milliards d'euros
sur deux ans pour MaPrimeRénov' grâce au plan de relance

Objectif 2021 :
400 000 à 500 000 demandes déposées

MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

UNE OFFRE À LA RÉNOVATION GLOBALE COMPLÉTÉE

FRANCE RELANCE

MaPrimeRénov'Bleu
Mieux chez moi, mieux pour la planète

MaPrimeRénov'Jaune
Mieux chez moi, mieux pour la planète

→ Des **aides renforcées du programme Habiter Mieux Sérénité** pour les ménages Très modestes et modestes
www.monprojetanah.gouv.fr

MaPrimeRénov'Violet
Mieux chez moi, mieux pour la planète

MaPrimeRénov'Rose
Mieux chez moi, mieux pour la planète

→ Un **nouveau forfait MPR rénovation globale** pour les ménages Intermédiaires et Supérieurs
www.maprimerenov.gouv.fr

\+ Des bonus pour les **sorties de passoires énergétiques** et les **rénovations très performantes/BBC**

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

CHIFFRES-CLEFS DU PROGRAMME HABITER MIEUX EN 2020

FRANCE RELANCE

10 ANS D'HABITER MIEUX

503 856 logements rénovés par le programme Habiter Mieux depuis 2011

EN 2020

51 967 logements

Habiter Mieux Sérénité rénovés en 2020

+7% par rapport à 2019

dont

41 241 logements
des propriétaires occupants

3 609 logements
des propriétaires bailleurs

7 117 logements
de syndicat de copropriétaires

551,6 M€
de montants d'aides Anah

+ 10,4% de co-financements par les collectivités et caisses de retraite sur les coûts de travaux

1,2 Md€ montant de travaux associés

14 449 **passoires thermiques résorbées** dans le cadre des financements bonifiés mis en place en 2020 *(étiquette initiale F/G et saut de 2 classes énergétiques minimum)*

69% **De logements financés dans le cadre de dispositifs d'OPAH/PIG contractualisés avec les collectivités**

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

ÉVOLUTIONS DU PROGRAMME HABITER MIEUX EN 2021

FRANCE RELANCE

Ambition écologique et énergétique accru

Conditions de gain énergétique minimum sur les dossiers propriétaires occupants accrues de **25% à 35%**
+ L'installation de systèmes de chauffage au fioul ou au charbon n'est plus éligible

Les modalités financières évoluent

Hausse du plafond de travaux à **30 000€** par logement ainsi que l'ajustement du taux de la prime Habiter Mieux à **10%** des travaux dans la limite de **3 000€** pour les ménages TMO et **2 000€** pour le MO

Alignement des modalités avec MaPrimeRenov'

Création de bonus **Passoire Thermique** et **Basse Consommation** de **1 500€** chacun, simplifiant les modalités de la bonification introduite en 2020

Parcours rénovation globale

Habiter Mieux : le **parcours rénovation globale** pour les ménages aux ressources bleu et jaune

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

FRANCE RELANCE

2. MaPrimeRénov', une aide ouverte à tous les propriétaires (occupants et bailleurs)

Vincent PERRAULT, Chef du Lab Innovation (Anah)
Alain BROSSAIS, Directeur de la Stratégie et des relations territoriales (Anah)

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

AMÉLIORER EN CONTINU LE PARCOURS USAGER

FRANCE RELANCE

USAGER

« Je veux être renseigné sur :... »

Une complémentarité des rôles pour répondre aux demandes des usagers.

Des informations techniques, juridiques ou sur le dispositif des aides financières en matière de rénovation énergétique d'un logement

⇨ 0808 800 700

Les modalités de dépôt ou le suivi d'une demande d'aide auprès de l'Anah

⇨ 0806 70 38 03

FAIRE TOUT POUR MA RÉNOV'

Agence nationale de l'habitat Anah

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT

AMÉLIORER EN CONTINU LE PARCOURS USAGER

Depuis le 1er décembre 2020 : mise en place d'un transfert des appels téléphoniques entre les plateformes Anah et FAIRE sur file prioritaire.

https://www.maprimerenov.gouv.fr/prweb/PRAuth/BPNV 70 % Rechercher

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

FRANCE RELANCE

MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Accueil

Me connecter

Démarrez votre projet

Vous êtes propriétaire occupant

Améliorez le confort de votre logement, tout en réduisant vos factures d'énergie.

Se renseigner

Commencer →

Vous êtes propriétaire bailleur

Améliorez la performance énergétique de votre logement pour le rendre plus attractif sur le marché locatif.

Se renseigner

Commencer →

Ouverture des dépôts de dossier à partir de juillet 2021

Vous êtes syndicat de copropriétaires

Participez à la réduction des factures d'énergie de votre immeuble en portant un projet de rénovation.

Se renseigner

Commencer →

sur monprojet.anah.gouv.fr

MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

MISE À JOUR DES TEXTES MPR

MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

FRANCE RELANCE

Publication des textes réglementaires au Journal Officiel sur MaPrimeRénov' :

- Décret n° 2021-59 du 25 janvier 2021 modifiant le décret n° 2020-26 du 14 janvier 2020 relatif à la prime de transition énergétique (décret "MPR") : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043046512
- Arrêté du 25 janvier 2021 modifiant l'arrêté du 14 janvier 2020 relatif à la prime de transition énergétique (arrêté "MPR") : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043046582
- Arrêté du 25 janvier 2021 modifiant l'arrêté du 17 novembre 2020 relatif aux caractéristiques techniques et modalités de réalisation des travaux et prestations dont les dépenses sont éligibles à la prime de transition énergétique (arrêté "critères techniques 2ème volet") : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043046638
- Décret n° 2021-58 du 25 janvier 2021 modifiant le décret n° 2020-26 du 14 janvier 2020 relatif à la prime de transition énergétique (décret "commission des sanctions") : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043046503

RÉNO

MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

LES GRANDES ÉTAPES EN LIGNE

MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

FRANCE RELANCE

1. Je crée mon compte sur le site www.maprimerenov.gouv.fr
2. *Je peux aussi désigner un mandataire pour réaliser les démarches à ma place*
3. Je dépose ma demande de subvention sur le site www.maprimerenov.gouv.fr
4. *Je peux aussi déposer une demande d'avance*
5. Je fais réaliser mes travaux par un artisan qualifié
6. Je demande le paiement de MaPrimeRénov' et le versement de la prime Certificats d'économies d'énergie (CEE)

RÉNOVATION

QUELQUES RECOMMANDATIONS À FAIRE CONNAITRE POUR ASSURER LA COMPLÉTUDE DES DOSSIERS

#	Thème	Points de vigilance
1	**Création du compte utilisateur à la place du demandeur**	Ne pas créer de compte à la place des bénéficiaires, et respecter les bonnes pratiques de l'utilisation des mandats.
2	**Identité du demandeur**	Les documents fournis doivent être au nom et au prénom du demandeur désigné dans le parcours (éviter le nom d'intermédiaires, d'un parent…).
3	**Présentation des travaux dans les devis et factures**	Décrire clairement la nature des travaux et rendre autant que possible compréhensible le respect des critères techniques.
4	**Adresse du logement à rénover**	S'assurer de la cohérence entre l'adresse fiscale et l'adresse du bien à rénover. Lorsque ce n'est pas le cas, s'assurer que l'adresse du logement à rénover figure explicitement sur les documents.
5	**CEE**	Mettre en cohérence les informations des pièces pré-contractuelles avec les informations déclarées dans le plan de financement et celles figurant dans les cadres de contribution.
6	**RIB**	Le RIB doit être au nom et prénom du demandeur désigné dans le parcours. Les RIB au nom du conjoint ou bien sans prénom ne passent pas.

MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

NOUVEAUTÉS PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

FRANCE RELANCE

Critères d'éligibilité :

- ✓ Propriétaires occupants = logement occupé à titre de résidence principale par le ou les propriétaires ou titulaires de droit réel immobilier dans un délai maximum de 6 mois suivant la date de paiement du solde de la prime ;
- ✓ Résidence principale = logement effectivement occupé au moins six mois par an sauf obligation professionnelle, raison de santé affectant le bénéficiaire de la prime ou cas de force majeure ;
- ✓ Ancienneté du logement = logement ou immeuble concerné est achevé depuis plus de deux ans à la date de début des travaux et prestations ;
- ✓ Montant de la prime = il est fixé de façon forfaitaire par type de dépense éligible, en fonction des ressources du demandeur. 4 catégories de revenus sont identifiées :
  - revenus très modestes : MaPrimeRénov' **Bleu**
  - revenus modestes : MaPrimeRénov' **Jaune**
  - revenus intermédiaires : MaPrimeRénov' **Violet**
  - revenus supérieurs : MaPrimeRénov' **Rose**

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

OUVERTURE AUX PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

FRANCE RELANCE

Quelles conditions pour les propriétaires bailleurs ?

- ✓ Ouverture du dépôt des dossiers = **1er juillet 2021** (NB : tous les travaux éligibles à MaPrimeRénov' et dont les devis auront été signés à compter du 1er octobre 2020 pourront bénéficier de cette aide) ;

- ✓ Niveau de revenus = **les montants des forfaits sont identiques à ceux des propriétaires occupants**, en fonction de la catégorie de revenus à laquelle appartient le propriétaire bailleur (MaPrimeRénov' Bleu / Jaune / Violet / Rose). Seuls les revenus du propriétaire bailleur sont pris en compte ;

- ✓ Niveau d'aide maximal = **un même propriétaire bailleur pourra être aidé jusqu'à trois logements mis en location**, avec un plafond d'aide de **20 000 € par logement** (sur une période de cinq ans) ;

- ✓ Cumul avec d'autres aides = MaPrimeRénov' est cumulable avec les CEE, avec l'avantage fiscal lié à la déductibilité des travaux de revenus fonciers conformément à l'article 29 du code général des impôts, avec les aides des collectivités territoriales, la TVA à taux réduit de 5,5% et l'éco-prêt à taux zéro ;

- ✓ Engagement du propriétaire = louer dans un délai de 6 mois le logement à titre de résidence principale pour une durée minimum de 5 ans

MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

QUELQUES PLAFONDS…

MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

FRANCE RELANCE

Plafond d'aide et taux d'écrêtement :

✓ Plafond d'aide = MaPrimeRénov' est plafonnée à un montant maximum de 20 000 € sur une période de 5 ans à compter de la date de la première décision d'attribution de prime. Ce plafond s'applique par logement et par usager ;

✓ Taux d'écrêtement = pour des mêmes travaux et dépenses éligibles, l'écrêtement prend en compte le montant total de MPR et les aides suivantes : CEE, Action Logement, Aides de la CRE en OM). Le taux ne peut excéder :

- MaPrimeRénov' **Bleu = 90%**
- MaPrimeRénov' **Jaune = 75%**
- MaPrimeRénov' **Violet = 60%**
- MaPrimeRénov' **Rose = 40%**

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

NOUVEAU FORFAIT RÉNOVATION GLOBALE MPR

FRANCE RELANCE

- **Critères d'éligibilité du ménage :** ménages intermédiaires (**Violet)** et supérieures (Rose), en maison individuelle
- **Conditions :**
  - La rénovation globale s'appuie sur un audit énergétique réalisé par un professionnel référencé dans l'API RGE
  - Les travaux doivent permettre la réalisation d'un gain énergétique minimum de 55%
  - Les travaux doivent assurer une non-dégradation de l'étiquette GES indiquée sur l'audit énergétique
- **Forfait Rénovation Globale :** forfait fixe, différencié selon le type de ménage INT et SUP (7000€ / 3500€). Montant plafond de dépense éligible : 50 K€.
- **Pièces-justificatives à fournir :**
  - **A l'engagement : une fiche synthèse de l'audit énergétique** et **une attestation de conformité**
  - **Au solde : une attestation de conformité** et **la fiche de synthèse de l'audit (initiale ou mise à jour)**

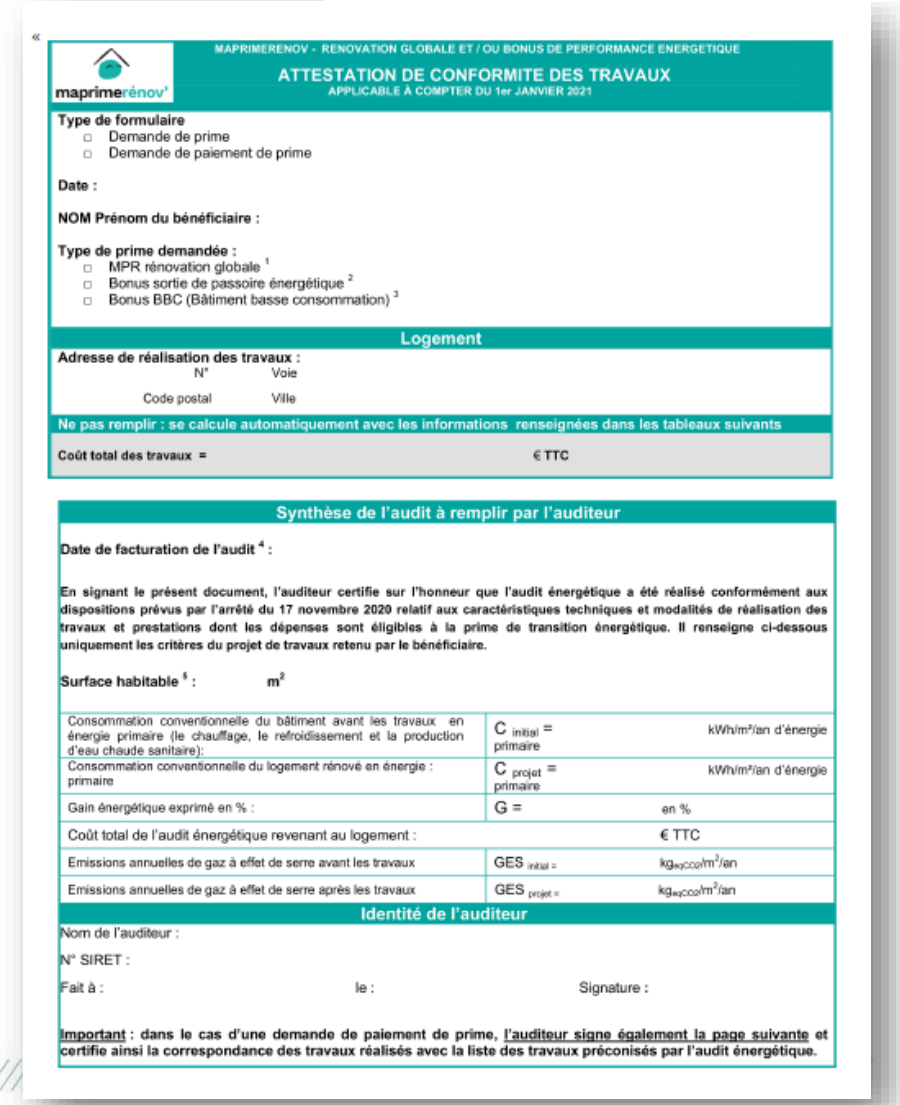

MAPRIMERENOV - RENOVATION GLOBALE ET / OU BONUS DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

ATTESTATION DE CONFORMITE DES TRAVAUX

APPLICABLE À COMPTER DU 1er JANVIER 2021

Type de formulaire
- ☐ Demande de prime
- ☐ Demande de paiement de prime

Date :

NOM Prénom du bénéficiaire :

Type de prime demandée :
- ☐ MPR rénovation globale [1]
- ☐ Bonus sortie de passoire énergétique [2]
- ☐ Bonus BBC (Bâtiment basse consommation) [3]

Logement

Adresse de réalisation des travaux :
N° Voie
Code postal Ville

Ne pas remplir : se calcule automatiquement avec les informations renseignées dans les tableaux suivants

Coût total des travaux = € TTC

Synthèse de l'audit à remplir par l'auditeur

Date de facturation de l'audit [4] :

En signant le présent document, l'auditeur certifie sur l'honneur que l'audit énergétique a été réalisé conformément aux dispositions prévus par l'arrêté du 17 novembre 2020 relatif aux caractéristiques techniques et modalités de réalisation des travaux et prestations dont les dépenses sont éligibles à la prime de transition énergétique. Il renseigne ci-dessous uniquement les critères du projet de travaux retenu par le bénéficiaire.

Surface habitable [5] : m²

Consommation conventionnelle du bâtiment avant les travaux en énergie primaire (le chauffage, le refroidissement et la production d'eau chaude sanitaire):	$C_{initial}$ = primaire	kWh/m²/an d'énergie
Consommation conventionnelle du logement rénové en énergie : primaire	C_{projet} = primaire	kWh/m²/an d'énergie
Gain énergétique exprimé en % :	G =	en %
Coût total de l'audit énergétique revenant au logement :		€ TTC
Emissions annuelles de gaz à effet de serre avant les travaux	$GES_{initial}$ =	$kg_{eqCO2}/m^2/an$
Emissions annuelles de gaz à effet de serre après les travaux	GES_{projet} =	$kg_{eqCO2}/m^2/an$

Identité de l'auditeur

Nom de l'auditeur :

N° SIRET :

Fait à : le : Signature :

Important : dans le cas d'une demande de paiement de prime, l'auditeur signe également la page suivante et certifie ainsi la correspondance des travaux réalisés avec la liste des travaux préconisés par l'audit énergétique.

MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

NOUVEAU FORFAIT AMO

MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

FRANCE RELANCE

Le forfait « assistance à maîtrise d'ouvrage » :

- ✓ Montant forfaitaire = 150€

- ✓ Entreprises éligibles = la prestation d'AMO ne peut en aucun cas être assurée par une entreprise participant à la réalisation des travaux objets de la prestation, ou par un maître d'œuvre participant à la maîtrise d'œuvre de ces mêmes travaux (à l'exception des architectes participant à la maîtrise d'œuvre des travaux). Le prestataire est indépendant de tout fournisseur de matériaux, d'énergie ou d'équipements.

- ✓ Définition des missions =
  - En amont des travaux (visite sur site, évaluation énergétique, accompagnement à l'appropriation de l'audit énergétique, à la définition du programme de travaux, à l'analyse des devis, à l'établissement du plan de financement) ;
  - pendant la réalisation des travaux (information sur les différentes phases du chantier ; conseil sur le suivi du chantier ; prêt d'outils de mesures ; remise de documents-types de réception du chantier) ;
  - Après les travaux : accompagnement à la prise en main du logement (guide d'utilisation, éco-gestes, bonnes pratiques de maintenance, aération, etc.) ;
  - Mesure des consommations énergétiques avant et après travaux.

MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

FRANCE RELANCE

3. MaPrimeRénov' Copropriété, une aide collective versée directement au syndicat de copropriétaires

Simon CORTEVILLE, Chargé de l'animation nationale du programme *Habiter Mieux* (Anah)

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

UNE AIDE DIRECTE AU SYNDICAT DE COPROPRIÉTAIRES

MaPrimeRénov' Copropriété

Mieux chez moi, mieux pour la planète

FRANCE RELANCE

Conditions d'éligibilité

MaPrimeRénov' Copropriété s'adresse à toutes les copropriétés, sans conditions de revenus pour les propriétaires, mais les travaux doivent permettre un gain significatif de la performance énergétique de la copropriété (35%) et :

Copropriété immatriculée au Registre National des Copropriétés (RNC)

Copropriété avec minimum 75% d'habitations principales

Bâtiments de la copropriété construits depuis 15 ans et +

\+

Syndic accompagné par un **Assistant à Maîtrise d'Ouvrage répertorié**

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

UNE AIDE DIRECTE AU SYNDICAT DE COPROPRIÉTAIRES

MaPrimeRénov' Copropriété

Mieux chez moi, mieux pour la planète

FRANCE RELANCE

Aide « socle » pour toutes les copropriétés

MaPrimeRénov'Copropriété (plafond des travaux : 15 000 € par logement)	25 % du montant des travaux *(avec un maximum de 3 750 € par logement)*
Financement de l'accompagnement (prestation plafonnée à 600 € par logement)	30 % du montant de la prestation *(un maximum de 180 € par logement et un minimum de 900 € d'aide par copropriété)*
Bonus sortie de passoire (sous condition de sortie des étiquettes énergie F et G)	500 € par logement
Bonus bâtiment basse consommation (pour récompenser l'atteinte de l'étiquette énergie B ou A)	500 € par logement
Aide individuelle	• 750 € pour les ménages aux revenus modestes (profil MaPrimeRénov'Jaune) • 1 500 € pour les ménages aux revenus très modestes (profil MaPrimeRénov'Bleu)

+ un financement complémentaire selon la situation de la copropriété

POUR LES COPROPRIÉTÉS FRAGILES Abondement par l'Anah (non cumulable avec les CEE) **ou**	3 000 € par logement si la copropriété : • présente un taux d'impayés supérieur à 8 % • est située dans un quartier en renouvellement urbain (NPNRU)
POUR LES AUTRES COPROPRIÉTÉS Aide complémentaire	Cumul possible avec les CEE qui dépendent des économies d'énergie réalisées et sont en moyenne de l'ordre de 2 000 € x le nombre de logements

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

UNE AIDE DIRECTE AU SYNDICAT DE COPROPRIÉTAIRES

MaPrimeRénov' Copropriété

Mieux chez moi, mieux pour la planète

FRANCE RELANCE

Quelles sont les missions de l'AMO ?

Technique	• Aide à la définition du projet de travaux ; évaluation énergétique • Appui à la prise de décision et à la préparation de l'AG en lien avec le conseil syndical et les copropriétaires. • Accompagnement au suivi des travaux
Financier	• Elaboration du plan de financement • Accompagnement dans l'obtention d'aides complémentaires
Social	• Enquête sociale pour définir l'occupation de la copropriété, • Identification des copropriétaires éligibles à des aides individuelles (notamment primes individuelles)
Administratif	• Montage du dossier, dépôt de la demande d'aide et de la demande d'acomptes et de solde sur le site maprimerenov.gouv.fr

RÉNOVATION

MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

UNE AIDE DIRECTE AU SYNDICAT DE COPROPRIÉTAIRES

MaPrimeRénov' Copropriété

Mieux chez moi, mieux pour la planète

FRANCE RELANCE

DÉPÔT DE DOSSIER

Création de compte par le syndic

→ Désignation de l'AMO

Montage du dossier par l'opérateur d'AMO

→

Instruction par la DDT ou la collectivité délégataire

↓

FAIRE TOUT POUR MA RÉNOV'

En l'absence d'AMO, orientation vers l'espace FAIRE pour information, conseil et le cas échéant orientation vers un AMO

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

UNE AIDE DIRECTE AU SYNDICAT DE COPROPRIÉTAIRES

MaPrimeRénov' Copropriété

Mieux chez moi, mieux pour la planète

FRANCE RELANCE

ÉLIGIBILITÉ DES OPÉRATEURS D'AMO

- Référencement sur le site de dépôt (voir processus en page suivante)
- Un maître d'œuvre (par exemple société de tiers-financement) peut, sous condition, assurer la mission d'AMO
- Le prestataire réalisant la mission d'AMO est indépendant de tout fournisseur de matériaux, d'énergie ou d'équipements. Il ne peut être lié (contractuellement, juridiquement, …) à une entreprise participant à la réalisation des travaux
- La prestation d'AMO ne peut être réalisée par une instance de la copropriété ou une entreprise participant à la réalisation des travaux subventionnés
- L'opérateur réalisant la prestation doit être en mesure de démontrer qu'il a souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle répondant aux obligations légales

MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

UNE AIDE DIRECTE AU SYNDICAT DE COPROPRIÉTAIRES

MaPrimeRénov' Copropriété

Mieux chez moi, mieux pour la planète

FRANCE RELANCE

RÉFÉRENCEMENT DES OPÉRATEURS D'AMO

(/!\ CE PROCESSUS EST INDÉPENDANT DES MODALITÉS PO/PB)

Cas 1: opérateur d'AMO non-encore référencé auprès de l'Anah

- L'opérateur remplit la fiche de création de service et la fiche de l'administrateur local et les envoie à la DDT du département concerné

(fiches disponibles sur le site anah.fr, rubrique copropriété, ou auprès de la DDT)

Cas 2: Opérateur d'AMO déjà référencé souhaitant intervenir sur un nouveau territoire

- Transmission de la demande d'intervention sur un nouveau département à la DDT

En cas de demande simultanée sur plusieurs départements, demande possible auprès de la DREAL pour coordination.

MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

UNE AIDE DIRECTE AU SYNDICAT DE COPROPRIÉTAIRES

MaPrimeRénov' Copropriété

Mieux chez moi, mieux pour la planète

FRANCE RELANCE

Articulation avec le programme SARE

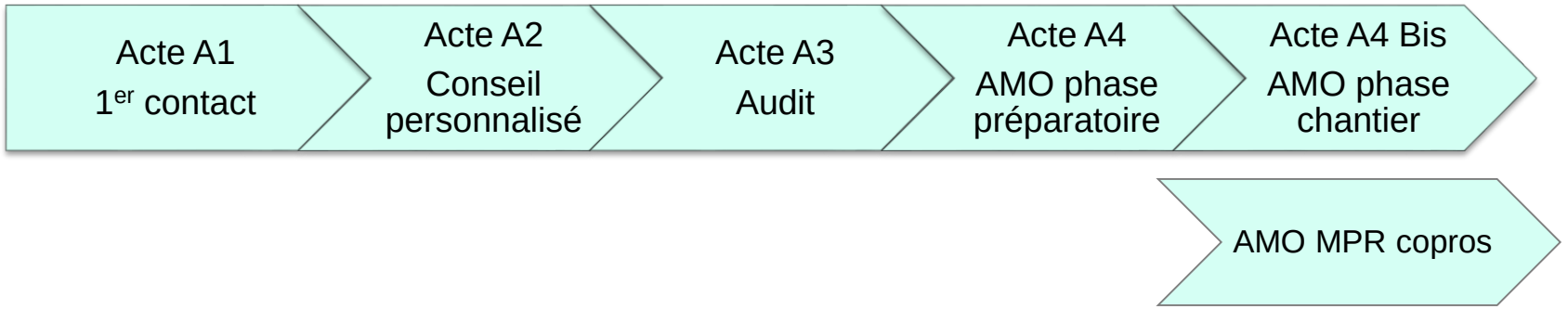

1er contacts et orientations réalisés par les Espaces FAIRE

Pas de cumul de financement des actes métiers du programme SARE et de l'AMO MPR copros

Prestations acte A4bis équivalentes à l'AMO MPR Copros

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

UNE AIDE DIRECTE AU SYNDICAT DE COPROPRIÉTAIRES

MaPrimeRénov' Copropriété

Mieux chez moi, mieux pour la planète

FRANCE RELANCE

FINANCEMENT DE L'AMO

Financement de l'AMO sur la base d'un contrat d'AMO entre opérateur et copropriété

- Vérification par la DDT que l'ensemble des missions d'AMO sont couvertes
- Financement à hauteur de 30% du coût de l'AMO *(plafonné à 180€ de subvention maximum par logement; versement d'une subvention de 900€ pour les plus petites copropriétés)*

Cas spécifiques:

- **si la copropriété est accompagnée par un espace FAIRE (SARE) :** L'accompagnement par un acte SARE 4bis remplit les conditions de l'AMO MPR Copropriétés. Aucune mission complémentaire n'est donc demandée. Par contre, il n'y a pas de financement Anah *(pas de cumul de financement de l'AMO Anah / SARE)*
- **si la collectivité a mis en place une OPAH :** Dans le cas où l'accompagnement de la (des) copropriété(s) est mentionné dans la convention (ou par avenant), le financement s'effectue dans ce cadre

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

UNE AIDE DIRECTE AU SYNDICAT DE COPROPRIÉTAIRES

MaPrimeRénov' Copropriété

Mieux chez moi, mieux pour la planète

FRANCE RELANCE

ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS

Flyer spécifique MPR Copros

Foire Aux Questions
Mise à jour début février

Mise à disposition de « guides pratiques »
Publication début février

- Présentation synthétique de l'aide
- Parcours « pas à pas » informatique
- Guide « AMO »

Mise à disposition des documents sur le site anah.fr (rubrique copropriété)

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

FRANCE RELANCE

Anne-Lise DELORON

Coordinatrice interministérielle du plan de rénovation énergétique des bâtiments

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

FRANCE RELANCE

Remerciements

Liens utiles:

www.maprimerenov.gouv.fr

www.anah.fr/

www.faire.gouv.fr/

https://www.ecologie.gouv.fr/evolutions-maprimerenov

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE